

Délibération n°

D_2024_03_18_07

Nombre de membres :

- En exercice : 13
- Présents : 10
- Absent : 1
- Pouvoirs : 2
- Suffrages exprimés : 12
 - * pour : 12
 - * contre : 0
 - * abstention : 0

Date de la convocation :

05 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALES (C.C.A.S.)

Séance du 18 mars 2024

L'an **deux mil vingt-quatre** et le **dix-huit** à **20 heures**, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SALES s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mr TRANCHANT Yohann, Président du C.C.A.S. de SALES.

Membres présents : Mr TRANCHANT Yohann, Président du CCAS, Mr ALLARD Hugues, Vice-Président du C.C.A.S. et Mmes Mrs BERTHOD ONFROY Rémy, BISTON Sylvain, BROISSAND Fabienne, FALGUERE Nathalie, GEY Gérard, MANGIN Michèle, MEDIAVILLA Christine, ROLLIER Valérie, membres du C.C.A.S.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme FRANI Christine – procuration à Mr ALLARD Hugues et Mr MEDIAVILLA Mario – procuration à Mme MEDIAVILLA Christine.

Absente excusée : Mme BLONDE Séverine

Secrétaire de séance : Mme Michèle MANGIN

OBJET : CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION DU CCAS DE LA COMMUNE DE SALES AU TRANSPORT DES ENFANTS/ADULTES PORTEURS D'UN HANDICAP ORGANISE PAR LES ASSOCIATIONS POUR SE RENDRE EN INSTITUT MEDICO EDUCATIF

Suite à décision du C.C.A.S. de RUMILLY de ne plus assurer le transport des enfants/adultes porteurs d'un handicap à destination de l'I.M.E. Epanou à compter de la rentrée de septembre 2019, il a été nécessaire de rechercher un autre modèle de transport organisé par les associations gérant un établissement accueillant des enfants/adultes porteurs d'un handicap.

En effet, ces dernières années, plusieurs Instituts Médico Educatifs ont alerté les communes de la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie sur leurs difficultés à organiser seuls le transport de l'ensemble des enfants/adultes porteurs d'un handicap dont ils ont la charge, et notamment ceux en provenance du territoire, assez éloigné des agglomérations d'Annecy ou d'Aix-les-Bains.

Par conséquent, le C.C.A.S de RUMILLY propose de maintenir, à l'échelle de chacune des communes, une dynamique collective de soutien aux familles des enfants/adultes porteurs d'un handicap par le versement d'une subvention aux associations organisant le transport des enfants/adultes porteurs d'un handicap d'un montant de 1 000 € par enfant et par an.

Pour rappel : le coût du transport assuré par le CCAS de RUMILLY (déduction faite du remboursement de l'EPANOU) s'élevait à 40 000 €/an à charge des communes. Le recensement effectué en avril 2019 fait état de 39 enfants répartis auprès de 4 associations.

Afin d'affirmer cette dynamique collective de la part des communes de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, il a été décidé de formaliser ce partenariat, par la signature d'une convention, sur le même modèle, pour tout le territoire, à compter de début 2020

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE




APPROUVE le projet de convention avec l'association I.M.E. EPANOU relative à la participation du C.C.A.S. de SALES au transport des enfants/adultes porteurs d'un handicap de la commune organisé par l'association I.M.E. EPANOU pour se rendre dans ses locaux.

DECIDE d'attribuer une subvention à l'association I.M.E. EPANOU de 1 000 € par enfant et par an (calculée en fonction du nombre d'enfants inscrits dans l'établissement à la rentrée de septembre 2023) soit un montant de 2 000 € pour l'année 2024.

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération conclue pour une durée de **1 an à compter du 01 janvier 2024**, renouvelable par reconduction expresse.



Ainsi fait à SALES, les jours, mois et an susdits

<p>Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa télétransmission le :</p> <p>et sa publication le :</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à SALES, le 19/03/2024</p> <p><u>Le Président du C.C.A.S.,</u> Yohann TRANCHANT</p> <p><u>Le secrétaire de séance</u> Michèle MANGIN</p>   
--	---